



Assurance/dégâts eaux devis

Par **Lolitalienne**, le **09/07/2018** à **21:00**

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation particulière, il y a eu un dégâts des eaux dans mon appartement. Mon propriétaire nous a envoyé un ouvrier pour faire le devis. Une fois reçu je contacte mon assurance, mais ils ne prennent en charge que les travaux permettant de remettre le mur à l'origine, soit une partie seulement du devis. L'autre partie consistant à rajouter de la toile de verre ne sera pas rembourser, etant donné que ce n'était pas là à l'origine.

Mon propriétaire insiste pour que je paie la différence. Que faire ?

En vous remerciant

Par **janus2fr**, le **10/07/2018** à **07:21**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à suivre. Avant l'incident, comment était ce mur ? Il est normal que l'assurance ne prenne en charge que la remise à l'état initial, elle ne va pas financer d'autres travaux ! Vous n'avez, de votre côté, pas plus à financer des travaux visant à améliorer l'état de ce mur par rapport à votre entrée dans les lieux. Si le bailleur veut le faire, à lui de financer...

Par **Lolitalienne**, le **10/07/2018** à **07:39**

Bonjour,

Merci de votre réponse aussi rapide. Le mur d'origine ne comporte pas de toile de verre, c'est le propriétaire qui veut en rajouter.

Par **janus2fr**, le **10/07/2018** à **07:47**

Donc j'avais bien compris. Dans ce cas, à lui de payer...

Par **Lolitalienne**, le **10/07/2018** à **07:49**

C'est bien ce qu'il me semble, merci beaucoup beaucoup beaucoup !